

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC (arrivé à 20h 11 mn), Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Gwendoline FELIN.

POUVOIRS : Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MÉNARD
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLÉGEAU
M. Denis KEURMEUR a donné à M. Jean-Charles ORVEILLON
Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Absent : M. Pierre AUVRET

Date de la convocation et d'affichage : 13 octobre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Objet de la Délibération
n°2023-106

- FINANCES :

- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DOTATION SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 :

- Projet réhabilitation et extension des locaux de la mairie et France Services avec passage semi-couvert et aménagement extérieur (3^{ème} phase)

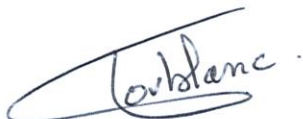
Le Conseil Municipal a approuvé par délibérations du 19 mai 2022 et du 11 juillet 2022 l'attribution des lots du marché de travaux de requalification de l'ilot Mairie-France Services pour un montant total de 2377646.18€ HT. La maîtrise d'œuvre estime à 1 499 774.90 € HT la part du marché imputable à France Services et au passage semi-couvert (dont un surcoût de démolition imputable à France Services de 399 766.22€ HT).

Ce projet étant à rayonnement intercommunal, Mr le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat, en demandant la DETR ou la DSIL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'Etat pour une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et pour une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur ce dossier et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
		DETR/DSIL2024 :	250 000.00 €
Montant des travaux :	1 499 774.90 €	DSIL 2023 :	174 000.00 €
		DETR(2022) :	250 000.00 €
		Région :	99 885.00 €
		Département :	214 632.00 €
		Région (Bien vivre en Bretagne) :	45 121.00 €
		Commune (autofinancement30%) :	466 136.90 €
Total :	1 499 774.90 €	Total :	1 499 774.90 €

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

